

QUEL IMPACT POUR LES MUTUELLES DE LEUR ENTRÉE EN FISCALITÉ ?

Le premier guide pratique fiscal pour les mutuelles et les IP



Les «+» de l'étude :

- Un format graphique et synthétique construit avec des tableaux récapitulatifs vous permettant de maîtriser vos obligations fiscales et d'optimiser vos impôts
- Une grille de lecture et d'analyse didactique par type d'impôt
- Une analyse conduite par un spécialiste confronté aux différentes interrogations susceptibles de se poser aux différentes mutuelles

Cette étude constitue un outil inédit et unique de présentation du régime fiscal des différents types de mutuelles faisant le lien entre leur régime passé, les ajustements imposés par la réforme et leur régime d'imposition actuel.



Etude réalisée en collaboration avec la société d'avocats TZA, spécialisée en droit fiscal, assistant les différents opérateurs et notamment mutuelles et IP, dans la gestion de l'intégralité de leur problématiques fiscales.



QUEL IMPACT POUR LES MUTUELLES DE LEUR ENTRÉE EN FISCALITÉ

Le premier guide pratique fiscal pour les mutuelles et les IP

► **Imposition des mutuelles : un régime récent et hétéroclite**

La loi de finances rectificative pour 2011 du 28 décembre 2011 (loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011) a abrogé le dispositif relatif à l'exonération des résultats afférents à la gestion des contrats d'assurance maladie à caractère solidaire et responsable (article 207,2 du Code général des impôts) et a aménagé le dispositif de la fiscalité progressive des mutuelles. Elle a prévu la fiscalisation progressive à l'impôt sur les sociétés et à la contribution économique territoriale des mutuelles et unions régies par le Code de la mutualité à compter du 1er janvier 2012. L'entrée en fiscalisation des mutuelles concerne toutes les mutuelles. Toutefois, les mutuelles des Livres I et III peuvent échapper à l'imposition lorsqu'elles remplissent les conditions d'une activité non lucrative.

► **Une analyse didactique des modalités d'imposition des mutuelles par activité et par impôt**

Lorsque sont évoquées les mutuelles dans le langage courant, le lien est rapidement fait avec les mutuelles d'assurance. C'est pourtant ignorer la diversité du secteur mutualiste.

La loi fiscale appréhende cette variété avec pragmatisme. Le régime fiscal de la mutuelle dépendra de la nature de son activité et des modalités d'exercice de celle-ci.

L'étude vous donnera les clés permettant de classer la ou les activités développées par votre mutuelle.

Elle vous permettra de déterminer si, compte-tenu de cette activité, votre mutuelle est ou non entrée en fiscalité, ses modalités pratiques d'imposition et ses nouvelles obligations déclaratives.

► **La question fiscale est désormais placée au cœur des préoccupations du secteur mutualiste**

L'entrée en fiscalité des mutuelles place la question fiscale au cœur des préoccupations du secteur, au regard des enjeux financiers en cause. Elle nécessite une véritable « mise à plat » et analyse critique des pratiques antérieures, mais également l'intégration de nouvelles possibilités d'optimisation, au niveau de l'impôt sur les sociétés, la TVA et la fiscalité locale.

► **L'absence d'entrée en fiscalité ne signifie pas l'absence d'imposition**

Les mutuelles non soumises aux impôts commerciaux ne sont pas pour autant exonérées de toutes taxes, bien au contraire. En effet, elles demeurent passibles de l'impôt sur les sociétés sur leurs revenus patrimoniaux et à la taxe d'habitation à raison des immeubles qu'elles occupent.

L'assujettissement à la taxe d'habitation était en pratique bien souvent omis par les services fiscaux et ignoré des mutuelles.

La présente étude permet de faire le point sur ces impôts préexistants qui vont désormais susciter un intérêt accru de la part de l'administration fiscale.



INTRODUCTION

Panorama des différents types de Mutuelles : des modalités d'imposition hétéroclites

Entrée en fiscalité progressive

- Rappel des règles antérieures à l'entrée en fiscalité des mutuelles
- Critères de lucrativité applicables aux mutuelles des Livres I et III
- Modalités d'imposition des mutuelles non lucratives ou mixtes
- Mécanisme applicable depuis le 1^{er} janvier 2012 et fiscalité progressive jusqu'en 2015

chapitre

1**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS : régime d'imposition disparate, modalité de calcul de l'impôt et possibilités d'optimisation**

Introduction : les entités soumises à l'IS

- 1.1 Les principes de détermination du bénéfice imposable
- 1.2 La réserve spéciale de solvabilité
- 1.3 Établissement du bilan d'ouverture du 1^{er} exercice fiscalisé : Mutuelles du Livre II et Mutuelles des Livres I et III
 - Règles de valorisation des actifs
- 1.4 Maîtriser le régime des provisions
 - Traitement des provisions constituées avant et depuis l'entrée en fiscalité
- 1.5 Conséquence de l'assujettissement à l'IS : le paiement d'une taxe sur les excédents de provision
- 1.6 La détermination des plus-values de cession des éléments d'actifs et le cas particulier des plus ou moins-values latentes sur OPCVM
- 1.7 Intérêts et modalités de mise en place d'une intégration fiscale
- 1.8 L'impact des contributions additionnelles à l'IS
- 1.9 Optimiser votre IS en recourant aux différents crédits d'impôt à votre disposition
- 1.10 En pratique : reporter ces éléments dans la liasse fiscale

chapitre

2**TVA ou TAXE SUR LES SALAIRES : prendre en compte les activités exercées en pratique pour déterminer son régime d'imposition et l'optimiser**

- 2.1 Maîtriser le champ d'application de la TVA : une analyse suivant l'activité
- 2.2 Les problématiques communes
 - Les règles spécifiques applicables aux GIE fiscaux (CGI, art. 261 B) : un encadrement strict et de lourdes sanctions
 - La détermination des activités imposables à TVA des mutuelles
 - Maîtriser les taux de TVA applicables aux activités accessoires imposables
 - Calculer et optimiser les droits à déduction
 - Modalités d'assujettissement à la taxe sur les salaires
- 2.3 Tableau de synthèse

chapitre

3**FISCALITÉ LOCALE : l'exonération de CET marque souvent une fiscalité plus lourde dont il convient de maîtriser les mécanismes**

Introduction : panorama des différentes taxes locales

- 3.1 Quelle fiscalité locale appliquer aux mutuelles : taxe d'habitation ou CET ?
 - Une imposition liée à la nature de l'activité
 - Des bases d'imposition très proches
- 3.2 Des règles spécifiques aux mutuelles du secteur lucratif
 - L'assujettissement progressif des mutuelles à la CFE et à la CVAE
- 3.3 Les modalités d'assujettissement des groupements de moyens : une fiscalité locale définie par rapport à ses membres mais qui conserve certaines spécificités

chapitre

4**LES AUTRES TAXES SPÉCIFIQUES**

chapitre

5**CALENDRIER DES DÉCLARATIONS ET DES PAIEMENTS**

NOS ÉTUDES DU SECTEUR

› Mutuelles 45

- Appréhender les problématiques stratégiques clés : développement des offres santé, évolution des résultats financiers à travers 17 monographies
- Comparer les modèles de développement, de différenciation et les stratégies de rapprochement et d'alliance
- Anticiper les perspectives de reconfiguration du secteur et l'évolution des positions concurrentielles

Avril 2014

› Les réseaux de soins conventionnés

- L'étude dresse un état des lieux des divers modèles économiques des plateformes de professionnels de santé existantes, dans un contexte d'harmonisation réglementaire pour toutes les familles d'assurance santé complémentaire.

Avril 2014



Vous souhaitez disposer sur ce sujet d'une étude ad'hoc ou d'une analyse personnalisée ? Une formation ou une présentation orale des résultats de cette étude auprès de vos équipes ?

Contactez notre expert : Cécile GILLET
Responsable du Pôle Banque-Assurance des Echos Etudes
Tél : +33 (0)1 49 53 66 03 - Email : cgillet@lesechos.fr



Bon de commande

Quel impact pour les mutuelles de leur entrée en fiscalité ?

▶ Par téléphone ou email :

Service clients

☎ 01 49 53 63 00
✉ etudes@lesechos.fr

▶ Par courrier :

Les Echos Etudes

16 rue du Quatre septembre
75002 PARIS

▶ Sur notre site internet :

lesechos-etudes.fr

▶ Version papier - J14005 :

2 250 € HT - 2 940 € TTC (TVA à 5,5%)

▶ Présentation orale par l'expert auprès de vos équipes :

Nous contacter pour un devis
(prestation possible seulement avec l'achat de l'étude et hors frais de déplacement)

▶ Version PDF - J1405A :

Pour 1 utilisateur
2 450 € HT - 2 940 € TTC (TVA à 20%)

De 2 à 5 utilisateurs
3 185 € HT - 3 822 € TTC (TVA à 20%)

De 6 à 10 utilisateurs
3 675 € HT - 4 410 € TTC (TVA à 20%)

Plus de 10 utilisateurs : Nous contacter

OUI, je souhaite recevoir un ou plusieurs exemplaires papiers pour 245 € HT (TVA à 5,5%) l'unité, en plus de l'achat d'une version PDF.
Nombre d'exemplaires : _____

Code mailing : J181NTEI

Personne à contacter pour l'envoi des licences et/ou papier :

Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____ Société : _____
Adresse : _____
Tél. : _____ E-mail : _____

Facturation :

Société : _____
Adresse : _____
Contact : _____

Règlement :

- Virement (RIB 31489/00010/00219548733/47 - Crédit agricole - CIB)
- Chèque à l'ordre des Echos Business
- Carte bancaire sur www.lesechos-etudes.fr
- Règlement à réception de facture

Date : / /
Signature :